

Mode d'emploi pour la saisie en ligne des données de transformation du lait TSM1 pour les alpages

Les données de production laitière (MPD1) ainsi que les données de transformation du lait (TSM1) peuvent être saisies en ligne sur la banque de données bdlait.ch.

- Les alpages qui ne transforment que leur propre lait, peuvent directement commencer par la saisie des données de transformation du lait (TSM1).
- Pour les exploitations d'estivages qui transforment, en plus de leur propre lait, du lait provenant d'autres alpages, il est recommandé de commencer par la saisie des apports de lait (formulaire MPD1). → Voir fiche directive pour la saisie en ligne du rapport MPD1 sous : <https://www.dbmilch.ch/fr/milchproduktion/milchproduktionsmengen-mpd1/>.
- Les formulaires de requête sont individuels pour chaque exploitation qui transforme du lait. Veuillez contacter TSM, si vous nécessitez d'autres produits/catégories sur votre formulaire de requête.

Vous trouverez ci-dessous les explications concernant la saisie des données TSM1 (utilisation du lait) :

1. Sélectionnez l'onglet "Utilisation du lait".
2. Cliquez sur „Requêtes“




3. Choisissez la „Période“
4. Cliquez sur le bouton „Recherche“

Demande


Transformateur de lait	Demande
<input type="text" value="ID-MBH"/>	<input type="text" value="ID-Requête"/>
	<input type="text" value="Statut"/>
	<input type="text" value="Période"/>
	<input type="text" value="Correction"/>

Le masque pour la demande de requête apparaît

5. Sélectionnez la demande de requête à saisir sur le lien en bleu

	ID-MBH	Nom/entreprise	Prénom/supplément	Statut	Périodicité	De
5.	 27210	Muster Hans	c/o TSM Treuhand GmbH	Nouvellement créé	Mensuel	01.01.2022

Le formulaire de saisie (TSM1) apparaît alors et vous pouvez procéder à la saisie des données.

6. Un bouton d'activation  est affiché en haut du formulaire. Ce bouton ne doit être activé que lorsque la dernière saisie liée à la saison d'estivage est effectuée

- utilisez-le lors d'une seule déclaration par année (la période d'alpage est terminée lors de votre saisie)
- en cas d'une déclaration mensuelle (mai à octobre), ne l'utilisez que lors de l'ultime saisie.

7. Cliquez dans ce champ et choisissez la date de début ou „date de l'inalpe“ pour l'exploitation d'estivage.

8. Cliquez ici pour choisir la date de fin ou „date de la désalpe“.

- En cas de déclaration mensuelle, il faut choisir le jour exact du début et de la fin. Lors de la saisie d'un mois intermédiaire, il faut choisir le mois entier.

HOME PRODUCTION LAITIÈRE CONTRÔLE DU LAIT UTILISATION DU LAIT DOCUMENTS

Utilisation du lait → Utilisation du lait (TSM1) → Requetes

(1/4) - Relevé de la mise en valeur du lait

>> Nouveauté : Désormais, la saisie est également possible en utilisant la touche ENTER

6.  La déclaration d'estivage est-elle terminée pour cette année? Statut: Nouvellement créé

7. De:

8. À:

<input type="text"/>	Numéro de classement	<input type="text"/>
<input type="text"/>	N° ID de la requête	<input type="text"/>
<input type="text"/>	ID-MBH	<input type="text"/>
<input type="text"/>	Tél. requérant	<input type="text"/>
<input type="text"/>	Forme d'exploitation	Alpage (estivage direct)
<input type="text"/>	Collaborateur TSM	<input type="text"/>

9. Saisissez ici tout le lait commercialisé sur l'alpage (le lait produit sur l'exploitation d'estivage, déduction faite du lait lié au propre approvisionnement, le lait affouragé sur place et/ou du lait livré à un autre alpage ou utilisateur de lait).

10 Entrée

10/10/1	Lait		Label	Entrée en kg
2	101	Propre production Lait de non-ensilage	Conventionnel	<input type="text"/> 9.

10. Saisissez ici la quantité de lait nécessaire à la fabrication du fromage en question.

11. Indication du fromage produit en kg ; attention, il faut saisir le poids vert (poids avant le bain de sel).

12. Quand il s'agit de fromages à pâte dure ou mi-dure, il faut y inscrire le nombre de meules.

30 Transformation						
30/30/1	Transformé en fromage		Label	10. Mat. prem. en kg	Produit en kg	Nombre de meules
1	101	Entrée Lait de non-ensilage	Conventionnel	<input type="text"/>	11. <input type="text"/>	12. <input type="text"/>
2	574	Sortie Berner Alpkäse AOP	Conventionnel	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
30/30/2	Transformé en fromage		Label	Mat. prem. en kg	Produit en kg	Nombre de meules
1	101	Entrée Lait de non-ensilage	Conventionnel	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2	254	Sortie Fromage à raclette suisse, gras	Conventionnel	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

13. Saisissez ici la quantité de crème issue du processus lié à la fabrication de fromage. Celle-ci est généralement transformée en beurre, voire point 15.

14. Ici, il ne faut rien inscrire, sauf en cas de bactofugation ou pasteurisation de lait de non-ensilage avant la fabrication de fromage à pâte dure ou mi-dure.

30/35/1	Crème de la production fromagère		Label	Mat. prem. en kg	Produit en kg
2	112	Sortie Crème de lait	Conventionnel	<input type="text"/>	13. <input type="text"/>
30/36/1	Avez-vous bactofugé/pasteurisé du lait sans ensilage de vache/de brebis/de chèvre ?		Label	Mat. prem. en kg	Produit en kg
1	424	Entrée Lait de non-ensilage (destiné à la fabrication de fromage à pâte dure et mi-dure)	Conventionnel	<input type="text"/>	14. <input type="text"/>
30/39/1	Petit-lait écrémé		Label	Mat. prem. en kg	Produit en kg
2	116	Sortie Petit-lait	Conventionnel	<input type="text"/>	<input type="text"/>

15. Saisissez ici la quantité de crème (en kg) nécessaire à la fabrication du beurre. (En règle générale, il s'agit de la même quantité que celle saisie sous point 13.)

16. Saisissez la quantité de beurre produit en kg.

30/100/1	Transformation en beurre		Label	15. Mat. prem. en kg	Produit en kg
1	112	Entrée Crème de lait	Conventionnel	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2	167	Sortie Beurre 82%, petits emballages < 1 kg (sans beurre de choix, sans beurre de fromagerie, sans beurre d	Conventionnel	<input type="text"/>	16. <input type="text"/>

17. Une fois les données liées à la mise en valeur du lait saisies, sélectionnez "Continuer pour contrôle".



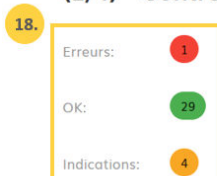
18. Le système vérifie à présent la probabilité des données que vous avez saisies.

Indications vertes : la saisie a été correcte (plausibilité vérifiée)

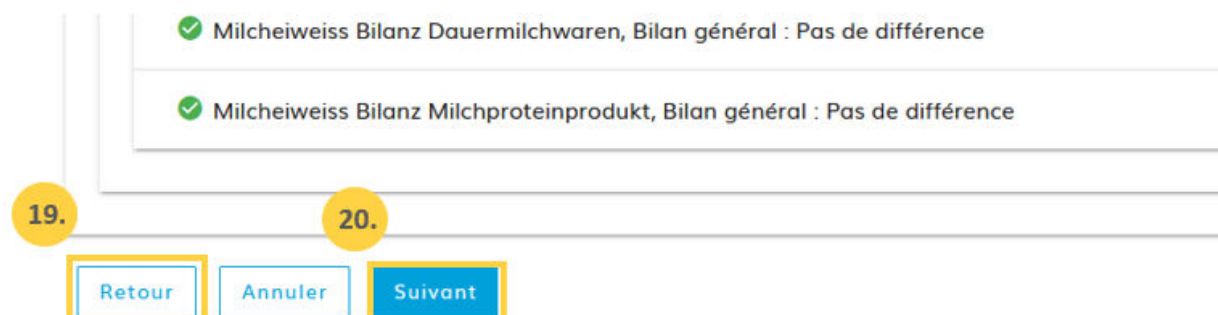
Indications jaunes : il s'agit d'une indication qui ne nécessite pas obligatoirement une correction

Indications rouges : une erreur a été découverte, laquelle doit être corrigée avant de pouvoir continuer

(2/4) - Contrôle de la mise en valeur du lait - Période 01.01.2023 - 31.01.2023



19. En cliquant sur "< Retour", le masque de saisie s'affiche à nouveau. Les données peuvent alors être vérifiées et corrigées.



20. S'il n'y a pas ou plus de point rouge, choisissez "Suivant" pour passer au masque suivant ou pour consulter le décompte provisoire des suppléments (uniquement en cas d'une demande de requête qui génère le versement de suppléments).

Courrier A
Muster Hans
Weststrasse 10
3000 Bern 6

Provisoire

Bis 1.01.2022
Créateur 06250 1046 1
Numéro du décompte 2734
Numéro de la requête 100740

Décompte des suppléments affectés au soutien du prix du lait

Période concernée par la requête : 01.12.2021 - 31.12.2021

En vertu des articles 38 et 39 de la Loi sur l'agriculture du 29 avril 1998 et de l'ordonnance sur le soutien du prix du lait du 25 juin 2008, les suppléments suivants peuvent vous être octroyés pour la période susmentionnée :

Mesures	Du produit Code	Quantité en kg	Taux CHF	Montant CHF
6200403 Zulage auf verkäster Milch Frischkäse				
102 Lait d'ensilage	330 3038/01	0.00	0.10500	0.00
Sortie				0.00
Amont				-
Supplément Total				0.00
6200400 Zulage auf verkäster Milch Hartkäse				
101 Lait de non-ensilage	217 3030/03	0.00	0.10500	0.00
101 Lait de non-ensilage	216 3030/02	100'000.00	0.10500	10'500.00

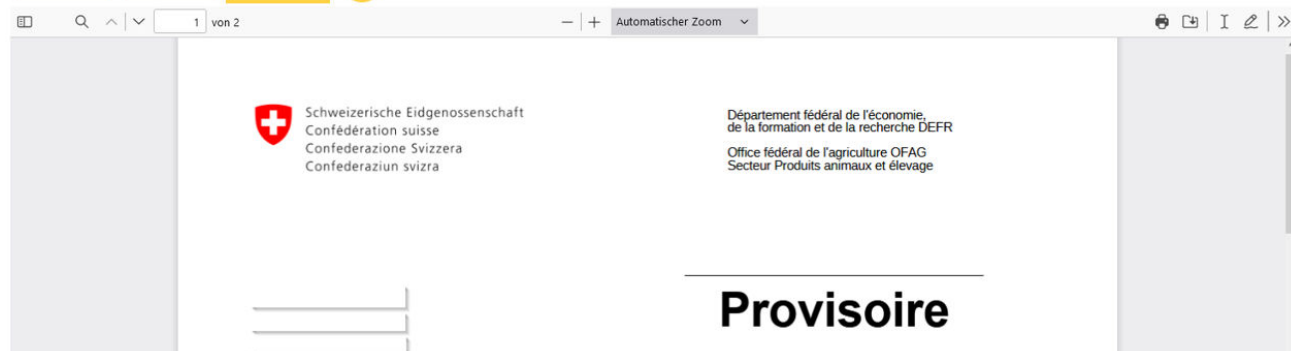
21. Choisissez "Suivant >" pour passer au masque suivant.

HOME DONNÉES DE BASE PRODUCTION LAITIÈRE CONTRÔLE DU LAIT UTILISATION DU LAIT DOCUMENTS ADMINISTRATION

Utilisation du lait → Utilisation du lait (TSM1) → Requêtes

(3/4) - Contrôle des suppléments - Période 01.01.2023 - 31.01.2023

< Retour Annuler **Suivant >** 21.



The screenshot shows a web browser window displaying the 'Provisoire' page. At the top, there are navigation buttons: '< Retour', 'Annuler', and a highlighted 'Suivant >' button next to a yellow circle containing the number '21'. Below the navigation bar, there is a search bar and a zoom control set to 'Automatischer Zoom'. The main content area features the logos of the Swiss Confederation and the DEFR/OFAG sectors. The word 'Provisoire' is prominently displayed in the center of the page.

→ Si les données ont été saisies correctement, choisissez "Conclure" (voir point 24)

22. En cas d'indications (en jaune), il faut cocher la case "ignorer l'avertissement".
 23. Ensuite, une explication justifiant l'écart doit être inscrite sous "Remarques transformateur".
 (Comme expliqué plus haut, les erreurs en rouge doivent impérativement être revues & corrigées.)

Clôture de la mise en valeur du lait - Période 01.12.2021 - 31.12.2021

Avertissement 4

Ignorer l'avertissement

Veillez corriger l'erreur ou confirmer le cas échéant

Remarques transformateur
Die Hinweise wurden überprüft, die Verarbeitungsdaten wurden korrekt erfasst.

24.

Retour Conclure

24. Terminez le processus en cliquant sur le bouton "Conclure".

25. Le message "Enregistré" s'affiche pendant un court instant :

Recherche Nouvelle recherche

ID-MBH	Nom/entreprise	Prénom/supplément	Statut ↑ 1	Périodicité	De	à ↓ 2	Correction	Responsable	ID-Requête	Numéro de classement
Aucune donnée disponible										

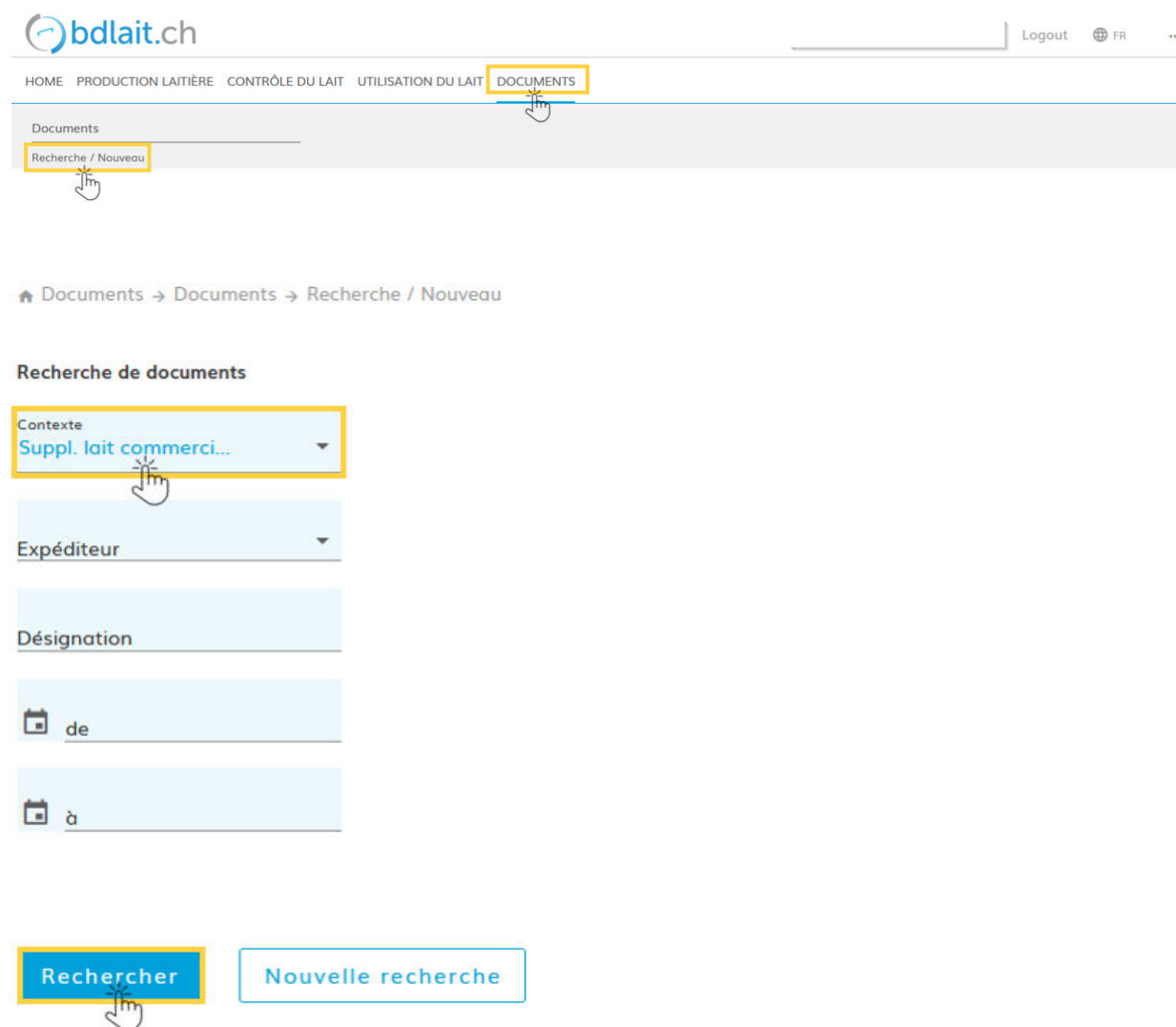
Lignes par page : 50 ▼ ← →

25. Enregistré

Les différents statuts (état de la saisie), affichés dans le système, sont expliqués plus en détail dans le tableau ci-dessous :

statuts	description
<i>Nouvellement créé</i>	la demande n'est pas encore été traité
<i>En cours</i>	vous saisissez le formulaire TSM1
<i>En cours d'examen d'utilisateur</i>	apparaît dès que vous passez au contrôle de plausibilité, au décompte et à la clôture
<i>En cours d'examen TSM</i>	après la clôture de la demande
<i>Terminé</i>	quantités transmises à l'OFAG pour paiement

Une fois la requête transmise à l'OFAG, le décompte lié au supplément lait transformé en fromage et, le cas échéant, au supplément de non-ensilage, pourra être consulté et imprimé sous :
"Documents" – "Recherche/Nouveau" – "Suppl. lait comm." – "Rechercher".



The screenshot shows the bdlait.ch website interface. At the top, there is a navigation bar with the logo and the text 'bdlait.ch'. To the right, there are links for 'Logout', 'FR', and a menu icon. Below the navigation bar, there is a horizontal menu with several items: 'HOME', 'PRODUCTION LAITIÈRE', 'CONTRÔLE DU LAIT', 'UTILISATION DU LAIT', and 'DOCUMENTS'. The 'DOCUMENTS' item is highlighted with a yellow box and a hand cursor. Below this menu, there is a sub-menu for 'Documents' with a 'Recherche / Nouveau' item highlighted in yellow and a hand cursor. Below the sub-menu, there is a breadcrumb trail: 'Documents → Documents → Recherche / Nouveau'. The main content area is titled 'Recherche de documents' and contains several search filters: 'Contexte' (set to 'Suppl. lait comm...'), 'Expéditeur', 'Désignation', 'de' (with a calendar icon), and 'à' (with a calendar icon). At the bottom of the search area, there are two buttons: 'Rechercher' (highlighted in yellow with a hand cursor) and 'Nouvelle recherche'.